



Direction du Livre et de la Lecture

Accompagnement du réseau
Aide, subvention, assistance-conseil

Les dispositifs d'aide aux collectivités en matière de lecture publique

Pour tout projet ayant une dimension de dynamique locale et/ou intercommunale, ayant un intérêt communautaire, pensé en termes de services à rendre aux publics

L'animation

Nature et objet de l'aide

Soutien des actions culturelles de promotion du livre et de la lecture publique à rayonnement intercommunal ou sur le territoire d'une UTLP

Bénéficiaire

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune : médiathèque intercommunale, bibliothèque municipale, bibliothèque municipale avec gestion déléguée.

Critères d'éligibilité

EPCI à compétence culturelle avec projet de développement de lecture publique
Budget dédié à l'animation

Critère de recevabilité

Présentation du projet et des actions d'animation envisagées
Possibilité de présenter une demande tous les 5 ans.

Modalités d'intervention financière du Département

Subvention : fixée à 25 % avec un plafond de 2 000 € HT
Assistance conseil : accompagnement du projet par la DLL.

Pièces à fournir et délais

Délais : dépôt du dossier complet : 1^{er} octobre pour l'année suivante

Pièces à fournir : formulaire de demande d'aide DLL+ <http://www.gard.fr/demander-une-aide-une-subvention-formulaires-2017/demander-une-aide-une-subvention.html>

Pièces justificatives

Le règlement s'effectuera sur présentation de la facture au nom de la collectivité et du retour de la demande de versement de la subvention, à présenter au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.